



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

Objet : **Préavis n°85/2026**
concernant les indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Date séance : 26 mai 2026

Présents : Marie Patrik, Patrizia Webb, Catherine Fankhauser, Séverine Vanderschueren et Pierre-Alain Zufferey

Absents : -

La commission a examiné le préavis présenté par la Municipalité sur proposition du Bureau du Conseil communal.

Dans le cadre de ses travaux, une délégation de la commission a rencontré Madame Carine Maeder, Présidente du Conseil, ainsi que Monsieur Samuel Schmid, du Bureau du Conseil, afin d'obtenir des précisions complémentaires et de mieux saisir l'esprit de cette proposition.

Au terme de cet examen et à la lumière des réponses apportées, la commission estime que cette proposition est pertinente. Elle permet, d'une part, d'adapter les indemnités à l'évolution des coûts, tout en demeurant, d'autre part, en adéquation avec les pratiques observées dans les communes vaudoises examinées par la commission.

La commission salue également les évolutions proposées, notamment la reconnaissance du travail des délégués auprès des associations, en introduisant une indemnisation ainsi que la meilleure prise en compte de la rédaction des rapports de commission grâce à l'introduction d'une rémunération horaire.

Les discussions ont également porté sur le maintien du jeton de présence à CHF 5.- par séance. La commission retient que ce montant conserve une portée essentiellement symbolique et traduit l'attachement au principe de milice qui caractérise l'engagement des conseillers communaux.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Catherine Fankhauser

Marie Patrik

Séverine Vanderschueren

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey
rapporteur